

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023

---

**L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 avril 2023, à 14h30 au Centre communal d'action sociale – Salle de réunion  
le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Maître Disier  
MOULY, Président du CCAS.**

**Date de la convocation :** 7 avril 2023

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 13

**Etaient présents** : M<sup>e</sup> Didier MOULY ; M. Patrick BARDY ; Mme Christine DAUZATS ; Mme Anne-Marie GUITARD ; Mme Dominique MARTIN-LAVAL ; Mme Nathalie HUYNH-VAN ; Mme Monique PIERRE.

**Ayant donné procuration** : Mme Virginie BIROCHEAU ; Mme Anne-Marie BONNERY ; Mme Catherine HAUSER.

**Etaient absents** : Mme Michelle MALLARD ; M. Michel de BRAQUILANGES ; M. Jean-Claude PUCHE.

**Secrétaire de séance** selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

**Administratifs présents :**

CCAS de Narbonne : Mme Céline RAMOS, Responsable Pôle Affaires Générales et Mme Claudie BATALLE-UBEDA, Responsable Pôle Gestion- Finances.

---

---

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

---

Monsieur le Président procède au constat du quorum, le quorum est atteint le Conseil peut délibérer.

**La séance est ouverte à 14h30.**

### ORDRE DU JOUR



1	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 FEVRIER 2023
2	COMPTE DE GESTION M14 - 2022
3	COMPTE ADMINISTRATIF M14 - 2022
4	AFFECTATION DES RESULTATS M14 - 2022
5	BUDGET SUPPLEMENTAIRE M14 - 2023
6	COMPTE DE GESTION M22 - 2022
7	COMPTE ADMINISTRATIF M22 - 2022
8	AFFECTATION DU RESULTAT M22 - 2021
9	BUDGET EXECUTOIRE M22 - 2023
10	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M22 AU 01/04/2023

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

### **DOSSIER n°1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 FEVRIER 2023**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2023 a été communiqué aux membres du conseil.

Le Conseil n'ayant aucune observation à apporter, il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2023 tel que ci-annexé.

**Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent le procès-verbal :  
- 10 voix « pour »**

- › M. le Président donne la parole à Mme Claudie BATALLE-UBEDA pour présenter les dossiers financiers inscrits à l'ordre du jour.

### **DOSSIER n°2 : COMPTE DE GESTION M14 - 2022**

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Principal ; il reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est proposé, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, de déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en cohérence avec le Compte administratif de l'exercice.

**Le Conseil approuve à l'unanimité  
- 10 voix « pour »**

### **DOSSIER n°3 : COMPTE ADMINISTRATIF M14 - 2022**

Mme BATALLE-UBEDA précise que le projet de délibération est accompagné d'un rapport sur le compte administratif.

Le projet de délibération fait état du résultat de l'exercice 2022, concernant les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes de la section d'Investissement, avec le résultat reporté de N-1 et le résultat cumulé.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux	1 601 299	1 745 373,41	30 325,99	14 888,12
Résultats de l'exercice		144 074,41	15 437,87	
Résultats reportés N-1		128 925,84		323 047,38
Résultats cumulés		273 000,25		307 609,51

Dans le rapport du compte administratif, il est rappelé en préambule la définition du compte de gestion et du compte administratif, avec l'obligation de la stricte concordance des deux documents, soumis au vote du Conseil d'Administration.

*Mme Christel MACÉ rappelle que la Ville a versé au CCAS une subvention d'un total de 650 000€, dont une subvention exceptionnelle de 250 000€ (pour venir compenser la perte financière sur le budget annexe M22). La subvention d'équilibre du budget principal versée au budget M22 a été de 318 000€.*

Considérant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes, il est proposé d'arrêter les résultats définitifs dans le tableau ci-dessus.

**Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif M14 - 2022 :**

**- 10 voix « pour ».**

#### **DOSSIER n°4 : AFFECTATION DES RESULTATS M14 – 2022**

Après avoir procédé au vote du Compte administratif M14 exercice 2022, il est proposé d'affecter sur l'exercice 2022 :

- L'excédent d'investissement de ce budget qui s'établit à 307 609.51 Euros à la section d'investissement, compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- L'excédent de fonctionnement de ce budget qui s'établit à 273 000.25 Euros à la section de fonctionnement, compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**Le Conseil approuve à l'unanimité :**

**- 10 voix « pour »**

#### **DOSSIER n°5 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE M14 -2023**

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits rendus nécessaires depuis l'adoption du Budget Primitif en séance du 15 décembre 2022.

La ventilation des ajustements concernent :

##### **En dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011**

- L'application des 5% du prestataire des repas du service Portage de repas
- Une augmentation de 25% pour l'énergie – Electricité
- L'achat de brumisateurs réutilisables pour les bénéficiaires dans le cadre du plan canicule
- Un module supplémentaire du logiciel métier ELISSAR
- Un réajustement des prévisions du marché de l'ABS

Autres chapitres :

- L'augmentation de l'enveloppe des aides financières et FARU

##### **En recettes de fonctionnement**

- L'application de l'augmentation de 5% sur les tarifs du Portage de repas
- La subvention du RSA/FSE qui

##### **En dépenses d'investissement**

- Une augmentation du budget pour des travaux dans le cadre de la réorganisation des bureaux et des travaux pour les relogements d'urgence.

Une fois ces différents mouvements intégrés, il ressort une augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement de **317 226.25€** et une augmentation des recettes et des dépenses d'investissement de **307 609.51€**.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la proposition de budget supplémentaire du budget principal du CCAS pour l'exercice 2023 :**

**- 10 voix « pour »**

### **DOSSIER n° 6 : COMPTE DE GESTION M22 - 2022**

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Principal ; il reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est proposé, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, de déclarer que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur est en cohérence avec le Compte administratif de l'exercice.

**Le Conseil approuve à l'unanimité :**

**- 10 voix « pour »**

### **DOSSIER n°7 : COMPTE ADMINISTRATIF M22 - 2022**

Le projet de délibération est accompagnée du rapport du compte administratif.

La délibération fait état du résultat de l'exercice 2022, concernant les dépenses et les résultats de la section de fonctionnement, les dépenses et les résultats de la section d'Investissement, avec le résultat reporté de N-2 et le résultat cumulé.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux	3 884 038,44	3 883 897,82	0	15 245,37
Résultats de l'exercice	140,62			15 245,37
Résultats reportés N-1				15 628,53
Résultats cumulés	140,62			30 873,90

*Mme Christel MACÉ rappelle que le tarif 2021 était de 21.10€, revalorisé à 22€ (tarif planché) pour l'année 2022 et de la dotation complémentaire de 3€ au titre de l'activité des heures APA et PCH (GIR 1 et 2 et jours fériés) dans le cadre du CPOM.*

**Le compte administratif M122-2022 est adopté à l'unanimité :**

**- 10 voix « pour »**

### **DOSSIER n°8 : AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2021 – BUDGET M22**

Par courrier en date du 27/01/2023, le Conseil Départemental, autorité de tarification, a demandé que l'affectation de résultat de la section d'exploitation en reprise soit inscrit sur le compte report à nouveau solde débiteur (compte 119) de l'exercice 2023.

Vu la délibération du Conseil d'Administration ayant approuvé le compte administratif 2021 en date du 31/03/2022 ;

Considérant que la délibération en date du 31/03/2022 fait apparaître un déficit de 86,48€ ;

Considérant que le CCAS doit effectuer l'affectation des résultats conformément aux prescriptions du tarificateur ;

Il est proposé :

- d'approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2021 sur l'exercice 2023
- d'inscrire la somme de -86,48€ sur le compte report à nouveau solde débiteur (compte 119) de l'exercice 2023.

**Le Conseil approuve à l'unanimité :**

**- 10 voix « pour »**

## **DOSSIER n°9 : BUDGET EXECUTOIRE M22 - 2023**

Le budget exécutoire M22 pour l'exercice 2023 a été réalisé sur la base d'une activité prévisionnelle de 148 000 heures et d'un tarif horaire accordé par le Conseil Départemental de 24€.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé de voter par groupes fonctionnels :

### **Section d'exploitation**

#### **Dépenses :**

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 91 800€

Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 4 078 000€

Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 56 600€

#### **Recettes :**

Groupe I : produits de la tarification : 3 716 228€

Groupe II : autres produits de la tarification à l'exploitation : 34 4500€

Groupe III : Produits financiers : 165 672€

**L'ensemble du budget en section de fonctionnement s'équilibre à : 4 226 400€**

### **Section d'investissement**

#### **Emplois (dépenses) :**

15 : provisions : 35 761,61€

#### **Ressources (recettes) :**

102.22 : FCTVA : 7 564,08€

106.82 : excédent affecté à l'investissement : 15 628,53€

28 : Amortissement des immobilisations : 12 569€

**L'ensemble du budget en section d'investissement s'équilibre à : 35 761,61€**

*Mme Christel MACÉ précise que le budget prévisionnel a été présenté avec un tarif horaire de 27€ pour 140 000 heures afin d'équilibrer le budget. Après la procédure contradictoire, le tarif retenu par le CD est de 24€ pour 148 000 heures (moyenne de l'activité réalisée sur les 3 dernières années), ce qui implique une subvention de la Ville à hauteur de 165 000€.*

*Elle rajoute que cette année ce budget comprend le CTI (Complément de Traitement Indiciaire). Le Département compensera 100% des dépenses (dont les 50% à la charge de l'Etat) pour l'APA, la PCH, et le CCAS le différentiel, soit 25% du coût total. Egalement les frais kilométriques au réel, qui jusqu'alors étaient une indemnité annuelle d'un montant maximum de 600€ annuel.*

Il est proposé d'approuver dans l'ensemble ce budget exécutoire M22 pour l'année 2023.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la proposition de budget exécutoire M22 du CCAS pour l'exercice 2023 :**

**- 10 voix « pour »**

Monsieur le Président donne la parole à Mme Christel MACÉ pour la présentation du dernier dossier inscrit à l'ODJ.

## **DOSSIER n°9 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M22 AU 01/04/2023**

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le tableau des effectifs pour l'année 2023 afin de tenir compte des ajustements suivants :

- Avancements de grade et promotions internes suite à la campagne
- d'avancement 2022,
- Modification de grade d'agents dans le cadre de la mise en application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),

- Départs à la retraite et mutations.

*Mme Christel MACÉ précise que cette mise à jour concerne notamment 10 ETP de moins sur les emplois budgétaires.*

*Monsieur Patrick BARDY souhaite savoir si la campagne de recrutement des AAD a permis de trouver du personnel.*

*Madame Christel MACÉ indique qu'il est constaté une nette augmentation suite au visuel de l'offre d'emploi diffusé sur le site de la Ville, l'intranet et FB, ainsi qu'un affichage ciblé sur Narbonne-Plage où le service ne peut pas répondre à la demande. Toutefois, le service reste toujours confronté aux mêmes problèmes majeurs qui sont la vaccination toujours en vigueur, le transport et la garde d'enfants. Cette campagne sera enrichie par une vidéo qui présente le métier.*

*Dans un second temps, une campagne sera effectuée pour le recrutement des saisonniers avec un affichage dans les quartiers sur les panneaux de la Ville fin juin.*

*Mme Nathalie HUYNH-VAN témoigne de la difficulté que rencontrent les administrés de Narbonne-Plage.*

Il est proposé d'adopter le tableau des effectifs M22 qui fixe l'effectif emplois nécessaire au fonctionnement des services.

**Le tableau des effectifs M22 est adopté à l'unanimité**

**- 10 voix « pour »**

**Les dossiers étant épuisés, M. le Président remercie l'ensemble des administrateurs et lève la séance à 15h15.**

Secrétaire de séance

**Mme Christel MACÉ**

Maître Didier MOULY

**Président du CCAS**